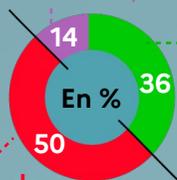


Le domaine public maritime (DPM)

Chiffres clés

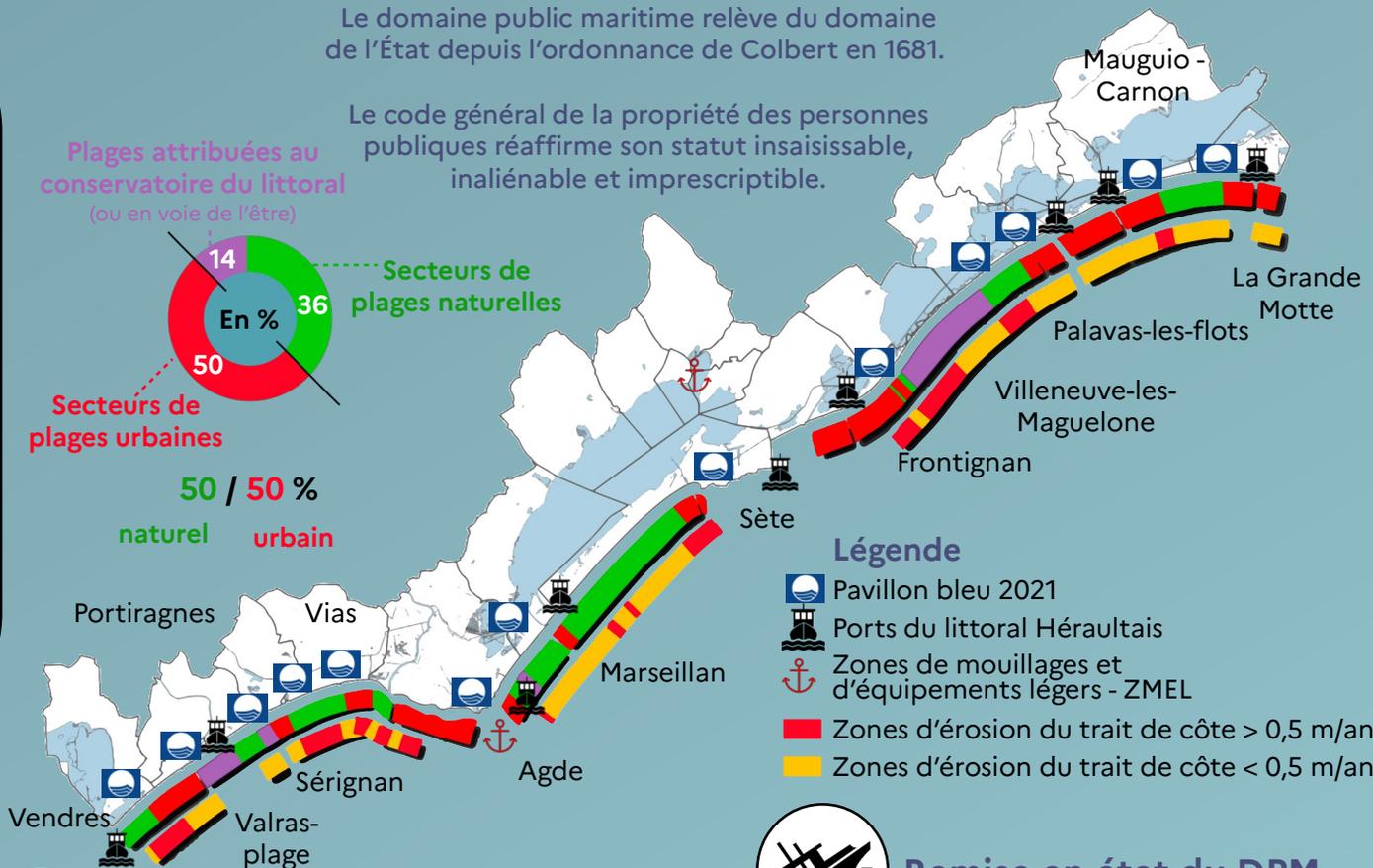
- 90 km de linéaire de côte
- 100 km de linéaires d'étangs (Thau : 50 / Ingril : 15 / Mauguio : 35) bordant 16 communes
- 13 plages concédées aux communes littorales
- 115 lots de plage (dont 83 exploités)
- 89 % de linéaire de plage libre de toute occupation
- 10 km de linéaire de DPM affecté ou en voie d'affectation au conservatoire du littoral
- 50 km soit 55 % du linéaire de côte en érosion
- 17 km en recul > à 0,5 m par an et 32 km < à 0,5 m par an
- 4,7 km de plage ont une largeur < à 20 m

Plages attribuées au conservatoire du littoral (ou en voie de l'être)



Le domaine public maritime relève du domaine de l'État depuis l'ordonnance de Colbert en 1681.

Le code général de la propriété des personnes publiques réaffirme son statut insaisissable, inaliénable et imprescriptible.

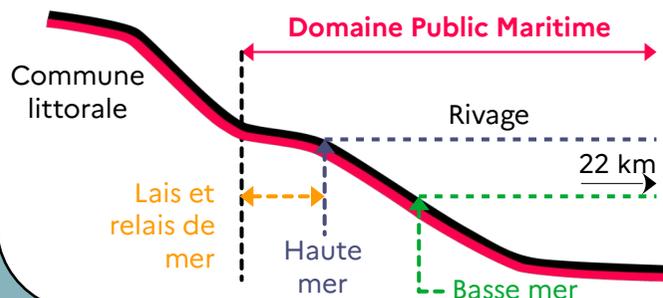


Légende

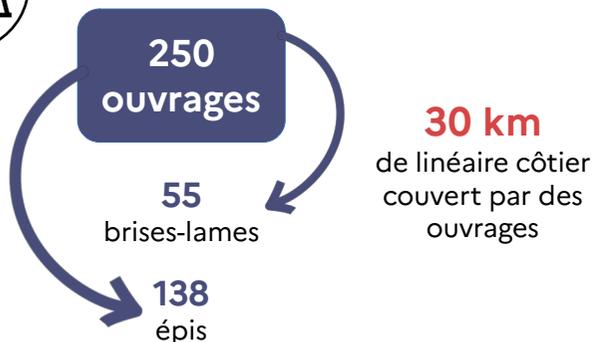
- Pavillon bleu 2021
- Ports du littoral Héraultais
- Zones de mouillages et d'équipements légers - ZMEL
- Zones d'érosion du trait de côte > 0,5 m/an
- Zones d'érosion du trait de côte < 0,5 m/an

Le domaine public maritime

Le **DPM** est constitué du sol et du sous-sol de la mer compris entre la limite haute du rivage et la mer territoriale (12 milles nautiques ou 22 km), des étangs salés en communication naturelle avec la mer et des lais et relais de la mer.



Ouvrages de défense contre la mer



Remise en état du DPM

Libération du domaine public maritime au **Grau du Prévost** (8 poteaux d'amarrage, 2 passerelles fixes d'accès bateau)

Libération du DPM à **Sérignan** (Préfabriqué bétoflor sur 133 m linéaires + 42 m² de dalle béton).

Le domaine public maritime (DPM)



État des lieux des 13 concessions de plage *

	Nb de lots attribués / Nb de lots total	Linéaire libre de toute occupation	Echéance de la concession	Date de montage / démontage
La Grande Motte	13/15	82,2 %	2029	12/04 - 12/10
Mauguio - Carnon	5/10	91,2 %	2027	01/04 - 30/09
Palavas-les-flots	7/12	94,3 %	2026	15/04 - 15/10
Montpellier Méditerranée Métropole	2/4	83,5 %	2028	01/04 - 30/09
Frontignan	5/7	88,6 %	2025	01/04 - 30/09
Sète	9/18	88 %	2021 <small>Renouvellement en cours</small>	15/03 - 15/10
Marseillan	2/2	89,9 %	2023	01/04 - 30/09
Agde	16/16	90,9 %	2022	01/03 - 30/10
Vias	6/9	86,4 %	2027	15/04 - 15/10
Portiragnes	4/4	80 %	2025	15/04 - 15/10
Sérignan	4/5	88 %	2025	15/04 - 15/10
Valras-plage	4/5	85,2 %	2023	15/04 - 15/10
Vendres	5/8	84,7 %	2022	01/04 - 30/09

Hérault **83 lots attribués**
115 lots total **89 %**

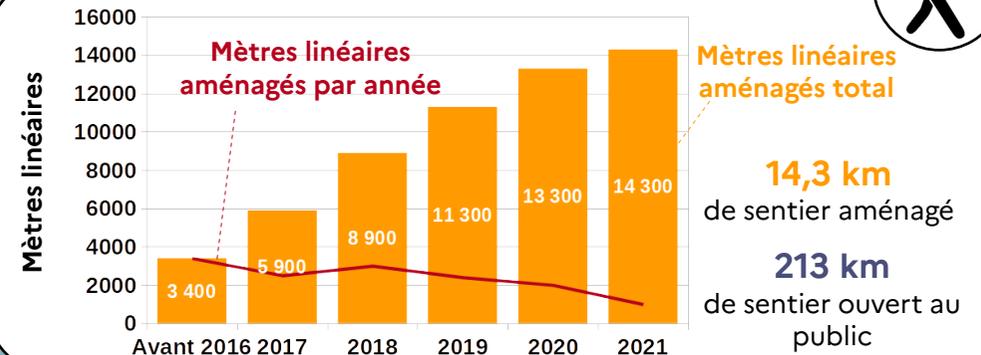
* Les concessions de plage définissent des règles d'occupation qui veillent au libre accès des plages, à la protection du patrimoine naturel et des paysages et au renforcement de l'attractivité.

Autres titres domaniaux délivrés (en nombre)

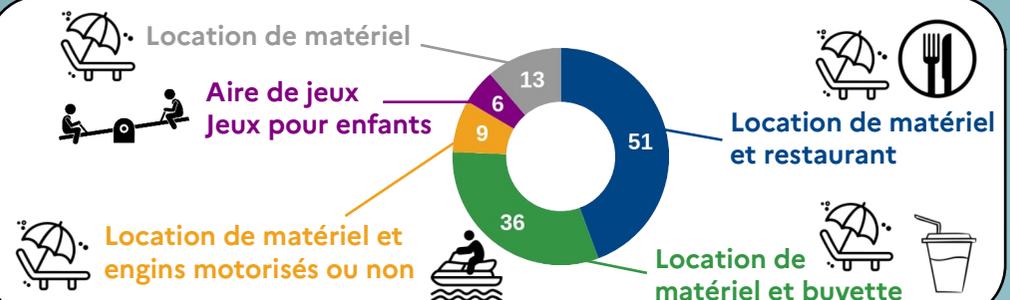
Concession d'utilisation du DPM en dehors des ports	4
Accords de principes*	26
Autorisations d'Occupation Temporaire	21
Transfert de domaine	1

* Les accords de principes sont des courriers que nous rédigeons sans forcément avoir un titre d'occupation « officiel »

Aménagement du sentier du littoral



Typologie des lots de plage (en nombre sur 115 lots en 2021)



Ce qu'il faut retenir pour 2021

Organisation et réalisation d'un exercice POLMAR Terre conjoint avec le Gard sur les communes du Grau du Roi et de la Grande-Motte.

Aménagement d'une portion de sentier du littoral de Bouzigues – Budget : 40 000€

Transfert en pleine propriété du port de Palavas-Les-Flots

Contrôles :

24 lots contrôlés (34 % des lots), 2 PV de contraventions de grande voirie dressés, 44 contrats d'occupations sans titre, 17 mises en demeure.



Mise à jour : juin 2022